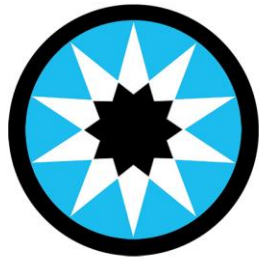
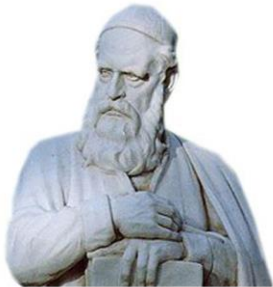


8^e KHAYYAM

EXPOSITION INTERNATIONALE DE PHOTOGRAPHIE 2020

Dernière mise à jour: 9 Novembre 2020

Si, comme Dieu, j'avais en main le Firmament,
Je le démolirais sans doute promptement,
Pour bâtir à sa place enfin un nouveau Monde,
Où pour les braves gens tout viendrait aisément.
(Traduction libre d'un poème de Khayyam)



www.Khayyam.Photo



2020/524



2020-469



Omar Khayyam (1048-1131) était un grand penseur : philosophe, mathématicien, astronome et poète. Il a également écrit des traités sur la mécanique, la géographie, la minéralogie, la musique, la climatologie et la théologie. Pour lui rendre hommage, les organisateurs lui ont dédié l'exposition, EXPOSITION KHAYYÂM.

L'exposition KHAYYAM a reçu le patronage de la **Fédération Internationale de l'Art Photographique (FIAP)**, avec le numéro **2020/520** et l'approbation de la **Photographic Society of America**, avec le numéro **2020/469**.

Les acceptations obtenues lors de ce salon seront prises en compte pour les distinctions FIAP, les classements PSA Star Rating dans le Mondial Who's Who of Photography de la PSA.

Sommaire :

Les prix comprennent 1 600 US \$, 130 récompenses et les prix du public décernés dans différents pays.

Sections :

- A. Libre monochrome (PIDM)
- B. Libre couleur (**seulement couleur**) (PIDC)
- C. La ville (**couleur / monochrome**) (PIDC)
- D. Photographie conceptuelle (Illustration d'une idée) (**couleur / monochrome**) (PIDC)
- E. Voyage (TRAD) (**couleur / monochrome**) (PTD)
- F. Photographie minimaliste (**couleur / monochrome**) (PIDC)

Chaque participant peut présenter un maximum de quatre images dans chacune des six sections.

Conditions et participation : www.khayyam.Photo

Catalogue : imprimé en haute qualité (FIAP *** - FIAP 5 étoiles).**

Fichiers : format JPEG, RGB, maximum 1 400 pixels sur le plus grand côté, maximum 1 MB.

Les photographies sélectionnées pour l'exposition seront tirées au format 50 x 70 cm ou plus grand. Leurs auteurs devront envoyer sur demande des organisateurs et par l'internet les fichiers en haute définition d'une taille d'au moins 4 000 pixels pour le plus grand côté ou de la plus grande taille possible pour leur appareil. Il incombe aux auteurs de vérifier que leurs photos ont une qualité suffisante pour réaliser des tirages d'exposition en 50 x 70 cm. Les photos de moindre qualité peuvent recevoir uniquement des acceptations, pas des récompenses. Les organisateurs de l'exposition se réservent le droit d'annuler l'envoi, les acceptations et les récompenses d'un auteur si celui-ci refuse, de quelque manière que ce soit, de fournir un fichier de haute qualité permettant la réalisation d'un tirage d'exposition.

Calendrier :

Date limite de réception des photos : 8 décembre 2020

Jury : 22-29 décembre 2020

Envoi des résultats par courriel : 12 janvier 2021

Envoi des récompenses : 14 Mars 2021

Envoi de l'exposition en ligne : 14 Mars 2021

Envoi des catalogues : 14 Mars 2021

Projections en public : 14-21 Mars 2021

Correspondance et questions :

Président du Salon:

Ali Samei, MFIAP, EFIAP/s, ESFIAP

Olga Parkaeva, KB 40, Dom 53, Prospect Chui

Bishkek, Kirgystan

E-mail : Photokhayyam@gmail.com

Droits de participation :

Individuels :

1-3 Sections: 35 US \$

4-6 Sections: 39 US \$

Envoi groupé / club - Taux de remise (% du total des frais) :

5-9 participants : 5 %

10-20 participants : 10 %

21-40 participants : 15%

40+ participants : 20 %

Les frais d'inscription sont obligatoires pour chaque participant.

Les frais d'inscription peuvent être payés avec PayPal via notre site Web.

Il faut se connecter et aller à "Pay Entry Fee" dans le menu de gauche.

Lorsque les frais d'inscription ne peuvent être envoyés que par la poste, ils doivent être envoyés en espèces (US \$ seulement). Veuillez contacter le Président de l'exposition pour obtenir une adresse spéciale pour l'envoi des frais d'inscription par la poste. Si vous envoyez de l'argent, veuillez joindre une note mentionnant le nom du participant.

Non-paiement des frais :

Les envois pour lesquelles aucun frais n'a été reçu ne seront pas jugés.

Prix :

Au total 1 600 US \$ de prix en espèces et 130 récompenses !

Prix du meilleur auteur : il recevra l'insigne bleu clair FIAP + la médaille d'or Khayyam. Le prix du meilleur auteur sera attribué à l'auteur ayant obtenu le plus grand nombre d'acceptations, toutes sections confondues.

Meilleur Auteur du Moyen-Orient : médaille d'or Khayyam.

Meilleur Club : médaille d'or Khayyam.

Prix « Créativité » : récompense la meilleure photo créative, toutes sections confondues.

Prix « Astronomie » : une médaille d'or Khayyam et plusieurs mentions honorables seront attribuées à la meilleure photo d'astronomie, toutes sections confondues.

Prix « Drone » : récompense les meilleures photos prises par drone, toutes sections confondues.

Prix du Président du Salon : trois médailles Khayyam (or, argent et bronze) seront attribuées, dont deux pour les sujets libres et une comme Asiatic Cheetah Award pour la meilleure photo d'animal.

Prix : dans chaque section il sera attribué :

1 médaille d'or FIAP + 250 US \$

1 médaille d'or PSA

1 médaille d'argent et 1 médaille de bronze Khayyam

3 médailles du Salon, 1 d'or, 1 d'argent et 1 de bronze

2 mentions honorifiques (rubans FIAP)

12 diplômes « Mention Honorable »

Jury :

Les juges proviennent des 5 continents. Un groupe de 5 juges est constitué pour chaque section:

Luis FRANKE, EFIAP/d3, MFIAP, GMPSA-b, Argentine (Sections : B C)

Subrata BYSACK, EFIAP/p, GMPSA-p, Inde (Section : A)

Vicki MORITZ, EFIAP/p, GMPSA, Australie (Sections : C F)

Simone BODDI, EFIAP/P, Italie (Sections : C E)

Mohammadreza MOMENI, EFIAP/b, Iran (Sections : A E)

Philip KWAN, EFIAP, GMPSA-P, Canada (Sections : A B)

Ebrahim BAHRAMI, EFIAP, Iran (Sections : A B D)

Asghar SAMETI, EFIAP, USA (Sections : B C)

Amin DEHGHAN, EFIAP, Iran (Sections : B E)

Mohammad Reza MASOUMI, AFIAP, Iran (Sections : C D F)

Bahram AZIMI, Iran (Sections : D F)

Kourosh ADIM, Iran (Section : D)

Mohammad Reza CHAIFOROOSH, Iran (Sections : A D F)

Mohsen VALIHI, Iran (Section : F)

Saeid MAHMOUDI AZNAVEH, Iran (Section : E)

Ayman GAMAL, Égypte (Section : E)

Prix "Astronomie" :

Jeff DAI, Chine

Majid GHOHROODI, Iran

Mohammad Taha GHOUCHKANLU, Iran

Présentations publiques: une sélection représentative des images admises sera projetée en public au format HDTV en définition 1 400 x 1 050 pixels. De même, une sélection représentative des images admises sera imprimée au format 50 x 70 cm ou plus et sera également exposée. Une exposition publique itinérante passant par divers pays sera organisée. Les photos seront également publiées sur le site internet de l'exposition.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PARTICIPATION :

Le salon est ouvert à tous les photographes du monde entier, amateurs ou professionnels. **Notez spécialement:** En outre, comme dans d'autres cultures notre pays a certains sujets qui ne sont pas acceptables. Ainsi notre culture ne permet pas des images de nudité ou de femme montrant les seins, les bras et les jambes nus. De telles images de nudité et de femmes insuffisamment habillées ne seront donc pas acceptées. La photographie de nus ou les photographies du corps dénudé de la femme (inclus seins, bras et jambes) seront exclues de ce concours; donc toutes les entrées qui appartiendraient à ces catégories seront éliminées d'office par l'organisateur. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le président. Les résultats de l'année précédente peuvent également vous donner un aperçu du niveau accepté de corps nu des femmes.

Sections : il n'y a aucune restriction quant aux thèmes pour autant qu'ils soient conformes aux règles et définitions des sections spécifiques et à la législation du pays.

UN MÊME AUTEUR NE PEUT PAS PRÉSENTER DES ŒUVRES IDENTIQUES OU SEMBLABLES DANS PLUSIEURS SECTIONS.

Copyright : toutes les parties des images doivent avoir été photographiées par l'auteur, qui dispose des droits d'auteur exclusifs sur chaque photo présentée. Les « cliparts » (images graphiques) et les images libres de droits d'auteur ne sont pas acceptables. La FIAP, la PSA et le Focus Photo Club déclinent toute responsabilité quant à l'abus relatif aux droits d'auteur par un quelconque participant.

Envoi : les photos et un formulaire de participation dûment complété en ligne doivent être envoyés sur le site internet de l'exposition.

Les participants utiliseront exclusivement l'alphabet occidental/latin en présentant leurs œuvres.

Dimensions des images : toutes les images doivent être présentées au format **JPEG**, l'espace de couleurs RGB est recommandé. Des images plus petites sont acceptables mais seront projetées plus petites sur l'écran.

Veillez vérifier toutes les dimensions des images avant de les envoyer, les images de dimensions supérieures à celles spécifiées seront rejetées. Le fond de projection étant noir veuillez NE PAS remplir les espaces vides avec du noir ou ajouter de grandes bordures. Les bordures ne doivent pas dépasser 2 pixels de large.

Noms des fichiers : les fichiers doivent être renommés conformément au titre de la photo présentée. En revanche les titres tels qu'ils doivent figurer dans le catalogue sont à indiquer sur le bulletin de participation.

Jugement : les inscriptions sont limitées à 4 images maximum par section.

Les images d'un participant ne seront pas présentées aux juges de manière consécutive. Les quatre images d'un participant seront réparties au cours des quatre tours de jugement de cette section. Les images seront distribuées dans le même ordre que celui des images soumises par le participant. Les images seront jugées à distance en ligne en raison de la pandémie de Covid-19. Tous les juges utiliseront un équipement capable d'afficher les images à 100%.

Une image ne peut être inscrite que dans une seule section, puisque l'acceptation de cette image dans plusieurs sections lui permettrait d'obtenir la même attribution d'étoiles.

Infractions aux règles :

a) FIAP

Par le seul fait de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants :

- que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et dispositions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour ce faire,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de fournir les fichiers originaux pris par l'appareil photo, ou l'incapacité de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP
- qu'en cas de sanctions suite à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

IMPORTANT : pour les images numériques, la FIAP recommande aux auteurs de conserver intactes, sans modification, les métadonnées d'origine des photos. En cas de contestation pour non-conformité aux règlements en vigueur, le fait de ne pas être en mesure d'accéder à ces données pourrait entraîner une sanction.

Chaque auteur dont l'image est soupçonnée de non-conformité aux règlements ou aux définitions de la FIAP peut être prié par l'organisateur ou par la FIAP de fournir le fichier original contenant les données EXIF enregistrées ou encore le fichier RAW, en plus des fichiers des images immédiatement précédente et immédiatement suivante de l'image contestée. Le refus de communiquer ces informations est passible de sanction. Les personnes reconnues coupables de plagiat sont exclues à vie des activités de la FIAP.

Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF contenues dans les fichiers présentés afin de faciliter les éventuelles enquêtes. Si, à quelque moment, il est déterminé, à la discrétion raisonnable de l'organisateur de l'exposition ou des juges, avant, pendant ou après le jugement d'une exposition, qu'un participant a soumis des œuvres où une ou plusieurs images peuvent ne pas respecter les présentes conditions de participation, y compris les définitions énoncées, les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de supprimer l'envoi et d'annuler toute acceptation ou prix en rapport avec l'exposition. Dans ces circonstances, les droits peuvent être confisqués ou remboursés. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs de l'exposition ou des juges est définitive.

b) PSA

Afin de s'assurer que les images sont conformes aux conditions d'entrée et aux définitions, les organisateurs de l'exposition peuvent prendre toutes mesures de vérification raisonnables :

a) les images sont l'œuvre originale du participant et

b) les images sont conformes aux règles et définitions énoncées dans les présentes conditions de participation.

Ces étapes comprennent, sans s'y limiter, l'interrogation de tout participant, l'obligation de soumettre des fichiers RAW ou d'autres fichiers numériques représentant l'enregistrement original de la ou des images soumises, la confrontation du participant avec la preuve qu'une ou plusieurs images soumises ne respectent pas les conditions de participation (également appelées règles de participation), et l'offre au participant d'une possibilité raisonnable de fournir une contre-preuve pour réfuter la preuve de l'organisateur de l'exposition dans un délai déterminé. De telles participations qui ne sont pas autorisées ou qui restent discutables après que le participant a présenté des preuves peuvent être considérées comme une violation de ces conditions de participation, et être refusées. Ces participations peuvent être transmises à la PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique.

La PSA se réserve le droit d'enquêter de quelque manière que ce soit sur toute plainte ou suspicion de violation des conditions d'entrée, d'imposer des sanctions si nécessaire, d'annuler l'acceptation de toute image jugée contraire aux règles de PSA, d'inclure le nom du participant dans la liste des sanctions fournie aux organisateurs d'expositions et de partager ces enquêtes avec la FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions par le fait de leur participation à l'exposition et acceptent de coopérer à toute enquête.

Si un tiers soumet des images au nom du participant, ce dernier sera toujours tenu responsable de l'adhésion aux présentes conditions de participation (règles de participation) et fera l'objet de sanctions pour toute violation des présentes conditions de participation et de la déclaration d'éthique de la FIAP qui pourrait en résulter.

LITIGES

En cas de litige concernant le respect des conditions de participation, le paiement des droits ou des questions relatives à une image (comme la réception, l'acceptation, la conformité, la note ou le prix), la décision des organisateurs et des juges d'accepter (ou non) votre candidature sera définitive. Les infractions et les violations perçues des conditions de participation peuvent être signalées aux différents organismes d'accréditation et peuvent entraîner le rejet de votre demande de prise en compte de vos images dans cette exposition et dans d'autres.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'IMAGES ET DE PARTICIPATION

Cette exposition est ouverte à tous ; toutefois, une participation peut être rejetée lorsque le sponsor ou les organisateurs de l'exposition estiment raisonnablement que la participation n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions de participation. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

SANCTIONS

L'inscription d'un participant qui est actuellement sanctionné par PSA ne sera pas acceptée.

CLASSEMENT PAR ÉTOILES DE LA PSA

Pour obtenir un classement approprié de la PSA, les participants doivent indiquer leur nom et leur pays exactement de la même manière dans chaque exposition. Les alias ne sont pas autorisés. Veuillez contacter la PSA en cas de changement de nom ou de déménagement dans un autre pays.

CRÉATION D'IMAGES

Les œuvres présentées doivent être des photographies (enregistrements d'images d'objets par sensibilité à la lumière) réalisées par le participant sur émulsion photographique ou acquises numériquement.

CERTIFICATION

En soumettant une image, le participant certifie que l'œuvre lui appartient (les images ne peuvent pas incorporer des éléments produits par d'autres personnes (par exemple : clip art, images ou travaux d'autres personnes téléchargés par l'internet). Les alias ne sont pas autorisés. Le participant autorise les sponsors à reproduire gratuitement tout ou partie du matériel soumis pour la publication et/ou l'affichage dans des médias liés à l'exposition. Cela peut inclure l'affichage en basse définition sur un site web. Note : les participants qui indiquent que leurs images ne peuvent pas être reproduites ou incluses dans les documents audiovisuels de l'exposition **ne pourront pas être récompensés et pourraient être disqualifiés** par les organisateurs de l'exposition. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation abusive des droits d'auteur.

MODIFICATION ET GÉNÉRATION PAR ORDINATEUR

Sous réserve des restrictions imposées par les divisions (notamment Nature, Photo Voyage et Photojournalisme), les images peuvent être modifiées, électroniquement ou autrement, par l'auteur. Les ajustements pour améliorer les images ou les modifier de manière créative sont autorisés à condition que la photographie sous-jacente soit conservée d'une manière évidente pour le spectateur. Les images ne peuvent pas être entièrement construites à l'aide d'un ordinateur et doivent être l'œuvre exclusive de l'auteur. Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises.

LA RÉUTILISATION DES IMAGES ACCEPTÉES

Une fois qu'une image a été acceptée dans une exposition reconnue par le PSA, une image identique ou presque identique ne peut plus être inscrite ou réinscrite dans une section de la même catégorie de cette exposition, quel que soit le support, le format ou le titre ; elle ne peut pas être réinscrite avec un autre titre dans une autre exposition reconnue par le PSA, y compris la traduction dans une autre langue.

ENTRÉE

Une entrée consiste en un maximum de quatre (4) images présentées par un seul participant dans la même section. Un participant ne peut entrer qu'une seule fois dans une section spécifique.

TITRES

Chaque image doit avoir un titre unique. Ce titre unique doit être utilisé pour présenter cette image ou une image identique dans toutes les expositions reconnues par le PSA. Les titres doivent comporter 35 caractères au maximum. Aucun titre ne doit être visible par les juges, et rien dans l'image ne doit permettre d'identifier le créateur. Les titres ne doivent pas comporter d'extensions de fichiers telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture d'image), ni de mots tels que "sans titre" ou "pas de titre". Les titres ne doivent pas être composés uniquement de chiffres.

COULEUR ET MONOCHROME

Les images couleur et monochromes d'une même photographie qui ont en commun un contenu pictural important seront considérées comme une seule et même image et devront porter le même titre.

Toutefois, les membres de la PSA qui briguent les classements Galaxie et Étoile de diamant sont autorisés à continuer à utiliser des titres différents pour les versions monochromes et les versions couleur d'une même photographie qui ont déjà été acceptées, jusqu'à ce que le nombre requis d'acceptations pour ces titres soit atteint.

NOTIFICATIONS

La notification des résultats sera envoyée par courriel. Les participants doivent s'assurer qu'ils fournissent une adresse électronique valide et que les filtres anti-spam sont réglés pour accepter les courriels provenant de Result@khayyam.photo. Les notifications ne seront pas envoyées par la poste. Vous pouvez également télécharger un certificat d'acceptation/récompense au format PDF et un fichier Excel de vos résultats à partir de votre compte. Il vous suffit de vous connecter à votre compte et d'aller à la page **Mes résultats** dans le menu de gauche. Vous pouvez également renvoyer votre bulletin de notes à votre propre adresse électronique.

PROTECTION DES DONNÉES

En participant à cette exposition, vous acceptez explicitement que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses électroniques, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins liées à cette dernière. Vous consentez aussi explicitement à ce que ces informations soient envoyées à des organisations qui ont accordé une reconnaissance, un parrainage ou une accréditation officielle à cette exposition. Vous reconnaissez et acceptez que le fait de participer à cette exposition signifie que le statut et les résultats de votre participation peuvent être rendus publics.

CATALOGUES

Tous les participants qui ont payé les frais d'inscription recevront un exemplaire gratuit du catalogue. Les catalogues seront envoyés par courrier de surface pour les adresses à l'étranger.

REPRODUCTIONS

En soumettant une candidature pour ce salon, le participant autorise les organisateurs à reproduire gratuitement tout ou partie du matériel soumis pour publication dans un catalogue, sur un site internet et/ou dans d'autres médias liés à ce salon.

DEFINITIONS

Toutes les candidatures doivent se conformer aux termes les plus stricts de ces définitions pour que les acceptations et les récompenses soient validées par toutes les organisations internationales qui accordent une reconnaissance ou un parrainage.

a) Définitions des salons :

Dans les sections « libres », les participants peuvent présenter des photos sur n'importe quel thème : par exemple : portrait, personnages, nature, faune, paysage, architecture, nature morte, imagerie numérique, photos HDR, etc. Toutes les conditions d'admission doivent être conformes aux critères du PID Star Ratings ou du Galaxy/Diamond Ratings, selon le cas.

Les images monochromes ne peuvent pas être inscrites dans la section libre couleurs. Les acceptations dans les sections monochromes reconnues par le PID seront créditées pour les listes du PID Star Ratings et du Who's Who Monochrome. Les versions couleur et monochrome d'une même image, quel que soit son titre, ne peuvent pas être inscrites dans des sections différentes de cette exposition.

Les images monochromes ne peuvent pas être inscrites dans la section couleur ouverte.

Les versions couleur et monochrome d'une même image, quel que soit le titre, ne peuvent pas être entrées dans différentes sections de ce Salon.

En outre, comme **Omar Khayyam** fut un astronome célèbre, nous avons inclus le thème spécial « **Astronomie** » dans toutes les sections.

Définition de l'astronomie : nous entendons par là des photos de paysages nocturnes dont le sujet principal est tout sujet lié à l'astronomie, comme les étoiles, la Lune, etc. Les photos concourant pour le prix d'astronomie doivent être conformes à la photo traditionnelle de la FIAP. Le fichier brut des gagnants sera demandé.

Définition de la ville : montrez-nous une ville, ses habitants et sa culture, la vie en ville et le paysage urbain. Par photographie de ville (paysage urbain), nous entendons une photographie de paysage montrant les aspects physiques d'une ville ou d'une zone urbaine.

Photographie conceptuelle : la photographie est une question de forme, de sens et de signification. Dans la photographie conceptuelle, le photographe se concentre sur le sens et le concept. Une photo conceptuelle peut être un photomontage, un documentaire ou tout autre choix. Elle peut traiter de questions philosophiques, contemporaines, de communication humaine, de concepts et de sentiments humains, de mythes, de préoccupations et de souffrances humaines, de solitude ou d'amour, etc. Elle peut traiter de contradictions ou de similitudes. La photographie conceptuelle utilise des signes et des symboles, elle peut donc exprimer un concept de manière ironique ou directe. Ce type de photo a une histoire cachée qui peut avoir des interprétations multiples ou même contradictoires.

La photographie conceptuelle peut également évoquer un événement ou un roman ou une expérience humaine partagée, elle peut même être une adaptation ou une reproduction créative. La photographie conceptuelle est donc un univers que vous aurez créé ou découvert.

Le jury s'attend à recevoir des photos qui reflètent votre point de vue et votre philosophie personnels. Évitez l'imitation et la répétition.

N'oubliez pas que si votre photo conceptuelle a été créée sous forme de photomontage, vous devez avoir photographié tous les éléments de la photo par vous-même. Si vous gagnez, les fichiers bruts des éléments de la photo vous seront demandés pour vérification.

Photographie minimaliste : l'organisateur s'attend à des photos dont les éléments sont limités en nombre. En d'autres termes, la simplicité est le premier aspect de cette photo. La crédibilité du minimalisme consiste à vider le cadre de tout élément inutile. Le minimalisme a la capacité d'utiliser les formes de manière intelligente. La photographie minimaliste peut apparaître en réduisant les couleurs, les éléments, les lignes, les textures, les formes géométriques, etc. Le minimalisme peut apparaître dans tous les genres de photographie, en d'autres termes, parfois l'utilisation de certains éléments dans la nature, les paysages urbains, l'architecture, les natures mortes et les éléments de la vie peuvent conduire à la photographie minimaliste.

La création d'œuvres minimalistes entraîne parfois le changement du sujet initial par rapport à sa nature et l'octroi d'une crédibilité, d'un sens ou d'une nouvelle interprétation à l'œuvre d'art. Le minimalisme peut être créé en allant trop loin ou trop près du sujet. La coupure créative et intentionnelle d'une scène familière peut être à l'origine de la création d'une œuvre minimaliste. En raison de l'étendue et de la variété des concepts dans chaque branche de l'art, il est évident que vous pourrez montrer votre point de vue personnel en créant une œuvre minimaliste au-delà de cette définition. Ce qui est souhaité par l'organisateur est l'hésitation et la réflexion du public face aux images minimalistes.

Définition du voyage : les photos de la section **Voyage** doivent être conformes aux définitions de la FIAP pour la photo traditionnelle et de la PSA pour la photo de voyage.

b) Définitions FIAP :

Monochrome

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome en différentes nuances de gris. Une œuvre noir et blanc virée intégralement en une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir et blanc ; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP. En revanche une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur ; une telle œuvre doit être reproduite en couleurs dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Photographie traditionnelle

Une « photographie traditionnelle » conserve le contenu de l'image originale avec des ajustements minimaux n'altérant pas la réalité de la scène, qui doit paraître « naturelle ». Il est strictement interdit de réorganiser, de remplacer, d'ajouter ou de supprimer une partie quelconque de l'image d'origine, sauf par recadrage.

c) Définitions PSA

Déclaration de la PSA à propos du sujet

Il existe une règle stricte, dont l'esprit doit être respecté à tout moment et qui s'applique à toutes les sections proposées dans les expositions reconnues par la PSA.

Le bien-être du sujet est plus important que la photographie.

Cela signifie que des pratiques telles que l'appâtage des sujets avec un être vivant et le retrait des oiseaux des nids, dans le but d'obtenir une photographie, sont hautement contraires à l'éthique, et de telles photographies ne sont autorisées dans aucune exposition reconnue par le PSA.

Il existe également une politique de PSA sur l'utilisation de la photographie aérienne - avions, hélicoptères et drones. Cette politique peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://psa-photo.org/index.php?psa-policies#drone>.

L'objectif de cette politique est d'empêcher toute interférence avec d'autres individus ou animaux qui perturberaient ou pourrait perturber leur activité normale ou la façon dont ils interagissent avec leur environnement. Pour participer à cette exposition, les exposants doivent accepter cette politique et d'autres politiques de la PSA.

Le contenu des images doit être conforme aux présentes conditions générales et aux définitions des divisions et des sections qui y sont énumérées. Les images qui - de l'avis exclusif des juges ou des organisateurs de l'exposition - ne sont pas conformes sont susceptibles d'être disqualifiées, de sorte que le participant peut être conscient du problème lorsqu'il envisage de participer à d'autres expositions reconnues par le PSA.

Définition PSA de la photographie monochrome :

Une image est considérée comme monochrome uniquement si elle donne l'impression de n'avoir aucune couleur (c'est-à-dire qu'elle ne contient que des nuances de gris pouvant inclure du noir pur et du blanc pur) OU si elle donne l'impression d'être une image en niveaux de gris qui a été teintée d'une couleur sur l'ensemble de l'image (par exemple sépia, rouge, or, etc.). Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée ou donnant l'impression d'avoir été modifiée par une coloration partielle, une coloration multiple ou par l'inclusion d'une coloration ponctuelle ne répond pas à la définition du monochrome et doit être classée comme une œuvre en couleurs.

*Les images monochromes ne peuvent pas être inscrites dans la section « **libre couleurs** ». Les images monochromes peuvent être inscrites dans d'autres sections PID Color, mais ne seront éligibles pour le classement PID Color Star Ratings que si elles sont acceptées.*

*Les images monochromes en niveaux de gris peuvent être inscrites dans la section « **Voyages** » mais les images en tonalités colorées ne sont pas autorisées dans cette section.*

Photographie de voyage :

Une image de voyage photo exprime les caractéristiques ou la culture d'une région telle qu'on la trouve dans son état naturel. Il n'y a pas de limites géographiques. Les images d'événements ou d'activités organisés spécifiquement pour la photographie, ou de sujets dirigés ou engagés pour la photographie, ne sont pas appropriées. Les gros plans de personnes ou d'objets doivent inclure des caractéristiques qui fournissent des informations sur l'environnement.

Les techniques qui ajoutent, déplacent, remplacent ou suppriment tout élément de l'image originale, sauf par recadrage, ne sont pas autorisées. Les seuls réglages possibles sont l'élimination de la poussière ou du bruit numérique, la restauration de l'apparence de la scène originale et la conversion complète en niveaux de gris monochrome. D'autres dérivations, y compris l'infrarouge, ne sont pas permises. Tous les réglages autorisés doivent paraître naturels.

Attention ! La déclaration de la PSA à propos du sujet s'applique à toutes les sections.

DÉCLARATION D'ACCORD

PAR SA PARTICIPATION LE CONCURRENT RECONNAÎT ACCEPTER LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

REMARQUE : lorsqu'un participant remplit le formulaire de participation, il peut voir une case lui permettant de confirmer qu'il a lu et accepté les présentes conditions de participation. Si cette case n'est pas cochée, son inscription ne sera pas prise en compte.

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2020/524



**Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art**

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.

National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa

**PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>**